

La loi de Moore, une fin prématurée ?

Même les loi les plus coriaces peuvent être battues en brèche. La loi de Moore, énoncée en 1965, ne semble pas faire exception. Le principe énoncé par Gordon Moore, co-fondateur d'Intel, selon lequel la capacité des semi-conducteurs double tous les deux ans, aurait été contredit par... le concepteur lui même. La version en ligne du *Times* révèle que Gordon Moore s'exprimant dans la cadre de la sortie prochaine des processeurs « Penryn », aurait dans une interview prophétisée qu'à « l'horizon 2020, sa loi serait confrontée à une obstacle de taille: les lois de la physique ». Moore a semble t-il, été catégorique, il y a une limite qu'on ne pourra pas dépasser en l'état actuel des connaissances. Sa loi ne s'appliquera plus d'ici dix à quinze ans. Les experts loin de partager l'avis de l'intéressé, estiment qu'au contraire la loi de Moore ne constituera pas une limite, la vitesse des ordinateurs pourra ainsi poursuivre sa croissance. Le secteur parviendra à s'adapter. Selon Jim Tully, responsable de recherche sur les semi-conducteurs pour Gartner, la fabrication de processeur basée sur le silicium s'arrêtera. » *des atomes et des molécules seront assemblés pour former des processeurs. La nano-technologie sera privilégiée* ». Une hypothèse que ne récuse pas Moore. Au contraire. Interrogé sur le domaine d'étude qu'il choisirait s'il était étudiant aujourd'hui, le président d'honneur d'Intel se pencherait probablement sur la question de la biologie. « *l'interface entre les ordinateurs et la biologie est une champs d'étude très intéressant* ».